

## EXTRAIT D'UNE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21/01/2026

#### Référence

2026\_D002

#### Objet

**Avis concernant le projet  
de parc éolien des  
RENARDIERES SUD**

#### Nombre de membres

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	9

#### Date de Convocation

15/01/2026

#### Date d'affichage

15/01/2026

#### Vote

**POUR : 6 / CONTRE : 1 /  
ABSTENTION : 2**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt et un janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de POUAN-LES-VALLÉES, se sont réunis à 19h30 à la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 janvier 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mrs JACTAT J-C, BAILLY-BAZIN E, FERON D, NOLSON S, FEVRE J, ADNOT V et  
Mmes DURUPT L, FEVRE I.

#### ÉTAIENT ABSENTS :

M BEAUFORT M donnant pouvoir à M BAILLY-BAZIN E.

#### A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE : M ADNOT V

#### **Le quorum est atteint.**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un mail reçu de la Préfecture en date du 14 janvier 2026 ayant pour objet : « Saisine pour avis – Demande d'autorisation environnementale de la SAS RENARDIERES SUD sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIERES (10) et de CHAMPIGNY-SUR-AUBE (10) ».

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DECIDE** d'émettre un avis FAVORABLE au projet de parc éolien des RENARDIERES SUD.

**AUTORISE** M le Maire à effectuer toutes les démarches pour le bon déroulement de ce dossier.

Pour copie conforme.

Fait et délibéré en séances, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude JACTAT

